

Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2001/2025(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 1/2001: crise de l'ESB		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PSE HAUG Jutta	28/07/1999
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	PPE-DE MAAT Albert Jan	19/10/1999
Commission européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2329	Date 01/03/2001
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire	

Evénements clés			
31/01/2001	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2001)0148	Résumé
12/02/2001	Publication du projet de budget du Conseil	06073/2001	Résumé
26/02/2001	Vote en commission		Résumé
26/02/2001	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0064/2001	
28/02/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/03/2001	Décision du Parlement	T5-0110/2001	Résumé
01/03/2001	Adoption du projet du budget par le Conseil		
01/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
13/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2025(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité CECA C 078; Traité CE (après Amsterdam) EC 272; Traité Euratom A 177
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/5/14355

Portail de documentation					
Avant-projet de budget de la Commission		SEC(2001)0148	31/01/2001	EC	Résumé
Projet de budget du Conseil		06073/2001	12/02/2001	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0064/2001	26/02/2001	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0110/2001 JO C 277 01.10.2001, p. 0016-0070	01/03/2001	EP	Résumé

Acte final	
Budget 2001/603 JO L 218 13.08.2001, p. 0001	

Budget rectificatif et supplémentaire 1/2001: crise de l'ESB

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/2001 - section III (Commission). CONTENU : Dès le mois de décembre 2000, la Commission avait annoncé qu'elle présenterait un BRS au début de l'année 2001 pour faire face aux coûts supplémentaires de la crise de l'ESB. Le Conseil européen de Nice avait précisé que les mesures devaient être "strictement conformes aux perspectives financières". Le présent document est donc un BRS très urgent et ciblé qui ne peut donc inclure une mise à jour des hypothèses agro-économiques pour la politique agricole commune. La crise de l'ESB a éclaté beaucoup trop tard l'an passé pour pouvoir être prise en compte dans la procédure budgétaire qui était alors en cours. Le budget 2001 tel qu'adopté laisse une marge de 1 232,3 millions d'EUR en dessous du plafond prévu pour la rubrique 1a, qu'il est maintenant proposé d'utiliser. Les principaux postes couverts par la présente proposition sont: les frais supplémentaires arrêtés en décembre par le Conseil Agriculture et concernant le régime de destruction des animaux âgés de plus de 30 mois (700 mio d'EUR), les interventions sur le marché de la viande bovine (238 mio d'EUR) et le cofinancement des tests ESB (33 mio d'EUR). Ces coûts liés à l'ESB se chiffrent au total à 971 mio d'EUR. Le présent BRS propose également d'actualiser le taux de change EUR/USD avec une réduction subséquente de 245 mio d'EUR des crédits prévus pour tenir compte de l'écart entre les prix du marché européen et ceux du marché mondial. Les plus grosses réductions sont prévues pour les cultures arables (178 mio EUR), suivies par des réductions plus modestes pour le sucre, les plantes textiles et les autres secteurs ou produits végétaux (22, 24 et 16 mio d'EUR respectivement). Des ajustements mineurs doivent être opérés pour l'aide alimentaire et les programmes POSEI. Un élément technique supplémentaire du présent avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire est la proposition de modification d'un commentaire budgétaire dans la rubrique 4: Actions extérieures. Le commentaire relatif à la rubrique B7-541 pour les Balkans occidentaux doit être complété pour permettre à l'Agence pour la reconstruction, qui opère actuellement au Kosovo et en Serbie, d'étendre ses activités au Monténégro, la troisième partie de la Fédération yougoslave. Afin de rendre cette mesure possible, et conformément à ce qui est actuellement prévu au titre des rubriques B7-542 et B7-546, l'Agence doit être autorisée à couvrir ses frais administratifs avec au maximum 8% des ressources totales gérées pour le programme. Les crédits supplémentaires peuvent être financés par une augmentation des excédents disponibles de l'exercice 2000, provenant à la fois de l'excédent des recettes et d'une sous-exécution des dépenses, notamment dans le domaine des Fonds structurels. L'appel de ressources propres demeurera donc inchangé.?

Budget rectificatif et supplémentaire 1/2001: crise de l'ESB

OBJECTIF : présentation du budget rectificatif et supplémentaire 1/2001 concernant certaines mesures liées à l'ESB. CONTENU : Le Conseil, confirmant l'accord dégagé à la majorité qualifiée au sein du Coreper, a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire (PBRS) 1/2001 destiné à financer un ensemble de mesures liées à l'ESB arrêté par le Conseil "Agriculture" lors de sa session de janvier 2001. Conformément à la proposition de la Commission, le PBRS prévoit une dépense supplémentaire de 971 mio EUR · dont 726 mio proviendront de la marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a. Ce montant de 726 mio EUR sera couvert entièrement par l'excédent de l'exercice précédent. Les 545 mio EUR restants proviendront de l'ajustement des prévisions en matière de dépenses agricoles résultant d'une nouvelle parité euro/dollar, conformément à l'article 8 du règlement du Conseil, du 26 septembre 2000, concernant la discipline budgétaire.?

Budget rectificatif et supplémentaire 1/2001: crise de l'ESB

La commission a adopté le rapport de Mme Jutta HAUG (PSE, D) qui propose d'accepter le projet de budget rectificatif et supplémentaire (BRS) no 1 au budget 2001. Néanmoins, la commission souligne ses réticences face à l'ajustement que la Commission a opéré - en application du règlement sur la discipline budgétaire - fondé sur un taux de change Euro/dollar qui conduit, dans le secteur agricole, à présenter des économies budgétaires "virtuelles". Tout en approuvant les mesures proposées pour remédier aux problèmes dans le secteur bovin, la commission estime que- selon toute vraisemblance- ce BRS ne sera pas suffisant pour faire face aux coûts découlant de la crise ESB. Elle juge que le coût de la PAC doit rester dans le cadre budgétaire prévu dans l'Accord Interinstitutionnel sur les perspectives financières. La Commission est invitée à étudier des méthodes alternatives de financement des conséquences de l'irruption de maladies animales, et ce avec une répartition de coûts plus équitable entre toutes les parties impliquées. La Commission est invitée à présenter, sous forme d' un ensemble, son évaluation de la mise en oeuvre de l'Agenda 2000, et les propositions de modification de la législation agricole nécessaires. Enfin, la commission parlementaire réitère la demande pour que le Parlement soit impliqué dans la prise de décisions en matière de dépenses de marchés en application de la procédure de codécision. ?

Budget rectificatif et supplémentaire 1/2001: crise de l'ESB

En adoptant le rapport de Mme Jutta HAUG (PSE,D), par 444 voix pour, 50 voix contre et 5 abstentions, le Parlement européen se rallie complètement à la position exprimée par la commission des budgets et accepte le budget rectificatif et supplémentaire (BRS) no 1 au budget 2001 prévoyant 971 mio d'EUR supplémentaires pour faire face aux coûts découlant de la crise de la vache folle (se reporter au résumé précédent). Ce montant est ventilé comme suit: - 238 mio d'EUR pour le régime d'intervention; - 700 mio d'EUR pour le régime d'achat-destruction (à raison d'une répartition des coûts établie à 70% pour le budget de l'UE et 30% à charge des budgets des États membres); - 33 mio d'EUR pour financer des tests supplémentaires à effectuer d'ici le 30 juin sur des animaux destinés à la consommation. Le BRS prévoit également de libérer le montant (60 mio d'EUR) inscrit dans la réserve lors de l'adoption du budget 2001 pour financer des tests ESB.?